Jean-Pierre Sueur a présenté un amendement issu des propositions de la commission d'enquête parlementaire « Benalla ». Celui-ci fixe des règles afin que les membres du cabinet du président de la République et des ministres soient tenus de saisir la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) à l'issue de l'exercice de leur fonction en cas de création d'entreprise ou de départ vers une entreprise privée afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Lire :

>> L'amendement

>> La défense de l'amendement par Jean-Pierre Sueur en commission des lois

>> La défense de l'amendement en séance publique par Jérôme Durain

>> Les treize propositions de la commission d'enquête Benalla



Phoca PDF